

5950
63

Ch. Von Peger

Amsterdam

Portrait d'homme attribué à Rubens.

Hofel Methuyl.

Teleph.

⁹
Zaterdag vertrek?

HERMANN TH. VON PREGER

Ruben. Vorstyk² Jorden, V. Polym

G. Russel

VECHTSTRAAT 53

AMSTERDAM (Z.)

502
MÉTROPOLE

HOTEL



BRUXELLES

TÉL. 17.23.00 (16 LIGNES)

Adresse Tél. MÉTROPOLE-BRUXELLES

REGISTRE DU COMMERCE DE BRUXELLES N° 963

art ancien

18

Surtout,

le 8 mai 1933.

Monsieur,

En confirmant notre entretien
par le téléphone de ce matin, j'
avais l'honneur de vous faire savoir que
la légation d'Allemagne s'est portée ga-
rante pour la somme de caution, dis-
posée par Mr. Gégou à la Douane.
Alors, les tableaux ont été livrés au
Comte Lerchenfeld et il me reste
encore de vous communiquer les prix,
spécialement modérés pour Vos Musées.

1) N. Dyck: portrait d'homme
dimensions 64 x 57 H. 6.200.-

2) Geyser: signé,
nature morte 1.100.-

3) Jordens, présent. mystique,
dim. 46 x 56 5.000.-

4) Rubens, portrait d'homme
5.100.-

Je vous prie encore de me
faire savoir à quelle heure environ
vous viendrez voir ces tableaux,
après que je puisse être moi-même
à la rue Belliard.

Il est inutile de vous as-
surer qu'il m'était un grand
plaisir et honneur, si les Majestés
Royales s'intéressaient pour un

de mes tableaux et si mon voyage
et séjour à Bruxelles m'eût été
pas été vain.

En attendant, Monsieur van
Puyvelde, je reste avec l'assurance
de ma considération la plus haute,
Vos très dévoué

H. V. Preyer.

7
21 avril 1933.

Monsieur,

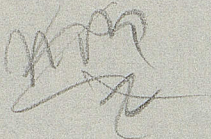
En effet votre télégramme réduisant encore le prix du tableau "Portrait d'Homme", que vous attribuez à Rubens, m'est parvenu après l'envoi de ma lettre du 3 avril.

Je veux bien encore soumettre ce nouveau prix à la Commission d'Art ancien, qui doit donner son avis sur le prix d'achat; je ne crois cependant pas qu'elle reviendra sur sa première décision.

De toute façon, je vous prierais de bien vouloir nous laisser la photo, qui est un excellent document pour l'étude de l'oeuvre de Rubens.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,



Monsieur H. Von Freger,
Vechtstraat, 53
AMSTERDAM.

HERMANN VON PREGER

Amsterdam (2), le 18 avril 1933.
Tachtsstraat 53.

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 3 avril courant, je vous prie de me vouloir retourner le plus tôt possible la photographie du portrait d'homme, attribuée à Rubens.

D'ailleurs votre honorerie est espérée, en apparence, avant la réception de mon télégramme, en date du 3 avril, auquel je vous communiquais que, par cas de mort, le prix du tableau soit encore réductible à 6.500 Florins, net pour vous. Par cela, cette affaire n'est-elle pas devenue tout à fait exceptionnelle?

A cette occasion, je vous serais reconnaissant, si vous voudriez me laisser renvoyer encore la photographie du Tableau de Teniers. (voir: votre lettre du 16/IV '32.)

Recevez, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses

H. von Preger

Monsieur le Conservateur en chef
des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique
Bruxelles.

RÉGIE
des
TÉLÉGRAPHES et des TÉLÉPHONES
REGIE van TELEGRAAF en TELEFOON

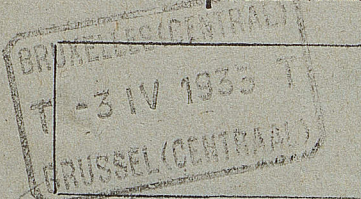
TÉLÉGRAMME



TELEGRAM

A

ARRIVÉ à | TOEGEKOMEN te



à ... h.
te ... u.

= CONSERVATEUR EN CHEF

9 RUE DUMUSEE

BRUXELLES =

La Régie n'est soumise
à aucune responsabilité en
raison du service de la
correspondance par télé-
graphe.

De Regie is geenszins
verantwoordelijk voor den
dienst van het telegraaf-
verkeer.

Indications de service les plus usitées :
Meest voorkomende diensaanwijzingen :

D

{ Télégr. urgent
Dringend teleg.

RP

{ Réponse payée
Antwoord betaald

XP

{ Exprès payé
Bode betaald

PC

{ Tél. avec accusé de réception.
Tel. met kennisgev. van ontv.

En cas d'erreur supposée, s'adresser au bureau télégraphique.

In geval van veronderstelde missing, zich tot het telegraafkantoor wenden.

Toute réclamation doit être accompagnée du télégramme.
Iedere navraag moet vergezeld zijn van het telegram.

Déposé à

Afgegeven te

0102 AMSTERDAM 214 24 3 1205

N

PAR CAS DU MORT PRIX DU RUBENS REDUCTIBLE

A SIX MILLE CINQ CENTS FLORINS NET POUR VOUS =

PREGER

*réponse
par lettre
séparée*

Série (Reeks) G, n° 7. — Bon 9/232 — 1932. — Breuer.

4
3 avril 1933.

Monsieur,

Je regrette que votre proposition à propos du Portrait, que vous attribuez à Rubens, soit venue à un mauvais moment.

Le Gouvernement vient de décider que, pendant cette année de crise, on n'achèterait que des oeuvres d'artistes belges vivants, afin de soutenir ces artistes, et ce n'est que dans des cas tout à fait exceptionnels, devant une occasion particulière, que l'on pourrait faire autrement.

Votre prix de 7.500 florins avait d'ailleurs exclus, momentanément, la possibilité d'un achat.

Croyez, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Hermann Th. Von Preger,
Vechtstraat, 53
AMSTERDAM

AMSTERDAM-2, le 22 mars 1933.
 REGULIERSORACHT 110
 TEL. 32164 Vechtstraat 53.

Le Conservateur en chef
 des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique
Bruxelles.

Monsieur le Conservateur,

En relation à ma lettre du 9 courant, - en concernant l'offre d'un portrait d'homme par P.P. Rubens au prix réduit à Fl 7.500.-, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le propriétaire a rempli mon désir d'avoir à la main le tableau même. Il l'a expédié à l'adresse d'une banque proposée à la Haye, où il est à ma disposition libre. Je pense qu'il arrivera à la fin de cette semaine.

À cause de cela, il serait possible sans difficultés de vous expédier très vite le tableau en question pour inspection, naturellement sans obligation pour vous.

Cependant qu'aussi la Commission d'Art ancien - à une du portrait même - regardera cette offre qu'une occasion rare et véritable, je vous assure encore qu'il me serait un grand honneur et plaisir spécial à savoir cette œuvre importante par P.P. Rubens à la collection de vos Musées honorés.

En attendant vos nouvelles avec beaucoup d'intérêt, je vous prie de vouloir agréer, Monsieur le Conservateur, l'assurance de ma considération la plus respectueuse

H. von Preger.

2 mars 1933.

Monsieur,

J'ai bien reçu l'offre que vous avez faite, en date du 28 février, d'un Portrait d'homme que W. Bode et L. Burchart attribuent à Rubens.

En ce moment, il nous est fort difficile d'obtenir les crédits nécessaires à l'achat d'oeuvres qui ne soient pas, pour nous, de véritables occasions ou obligations.

De toute façon, je vous remercie de la grande obligeance que vous avez eue en voulant bien nous soumettre cette oeuvre et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Hermann Th. Von Preger
Vechtstraat, 53
AMSTERDAM Z.

AMSTERDAM-2,
REGULIERSGRACHT 140
TEL. 32164

28. février 1933
Vechtsmaat 53

Monsieur le Conservateur en chef
des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique
9, rue de Music
Bruxelles.

Monsieur,

Par suite de votre estimée du 29 juillet 1932, avec laquelle vous avez eu l'amabilité de me faire savoir que les tableaux de l'école flamande soient d'intérêt particulière pour vos collections, je me prends la liberté de vous offrir un tableau - provenant de possession privée et jusqu'à maintenant encore absolument inconnu au commerce d'objets d'art - de

P. P. Rubens, portrait d'un homme, en bois, dimensions 54 x 44,5 cm, attribué par W. Gode et L. Godeart à ce maître. Joint la copie des certificats ci-inclus. La Photographie je vous adresse en même temps que la présente par imprimé. Le prix doit être Fl. 10.000. - (dix mille cinq cents florins.)

En espérant que cette offre gagne un avis favorable, j'attends vos nouvelles avec beaucoup d'intérêt.

Je vous prie, Monsieur le Conservateur en chef, d'agréer l'assurance de ma considération respectueuse.

H. von Preger

Copie des certificats.